

INONDATIONS. La vallée de la Mauldre veut être mieux préparée

Les inondations du début du mois de juin 2016 ont marqué les esprits des riverains de la vallée de la Mauldre. De Maule à Aulnay, en passant par Mareil-sur-Mauldre, beaucoup d'habitants, une fois les pieds dans l'eau, s'étaient étonnés et avaient regretté de ne pas avoir été prévenus d'un tel épisode de crue de la rivière. À Maule, le 29 mars dernier, une réunion a rassemblé élus et habitants pour comprendre le phénomène mais aussi pour essayer de mettre en place des dispositifs qui permettront de mieux appréhender la prochaine crue. Albert Malfait, président de l'association des riverains de la Mauldre et ingénieur dans le domaine de l'eau, a en partie animé cette réunion. Il a identifié cinq « mesures » qui pourraient être appliquées pour une meilleure gestion en cas d'inondation future.



Albert Malfait, président de l'association des riverains de la Mauldre a animé la réunion d'information de Maule, le 29 mars dernier.

Le transfert de compétences

La compétence Gestion de milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) sera automatiquement transférée aux municipalités le 1^{er} janvier 2018.

Celles-ci devront la transférer aux intercommunalités dont elles dépendent et qui pourront, à leur tour la transférer au Comité du bassin hydrographique de la Mauldre et de ses affluents (CO-BAHMA) qui a rédigé le Schéma d'aménagement et de gestion

des eaux (SAGE) de la Mauldre et qui a une parfaite connaissance du sujet. On évitera ainsi la dispersion des moyens de lutte.

Mieux connaître la rivière

En installant des capteurs de

débit et de pluviométrie à des points stratégiques, on pourrait alors recueillir les données qui permettraient de mieux connaître la rivière et ses affluents. Max Manné, maire de Mareil et président de la Commission locale de l'eau, confirme que ces données seront aussi utilisées pour créer une modélisation numérique du comportement de la Mauldre. Un outil qui aidera à prévoir la montée des eaux.

Protéger les zones humides

La disparition des terrains habituellement inondés ou gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire que l'on appelle « les zones humides » empêche l'eau de pénétrer le sol en cas d'inondation. Albert Malfait propose de les restaurer pour permettre à l'eau d'y arriver.

Identifier et retrouver les zones d'expansion

Les zones d'expansion permettent à un cours d'eau de s'étendre sans que les villes proches soient inondées. On peut, grâce à différents aména-

gements comme des digues ou du méandrage, rendre ces zones « dynamiques ». Il suffirait alors de les utiliser en cas de besoin.

L'entretien des berges

Les riverains qui sont propriétaire de berges le sont aussi pour le fond de la rivière. Si, par exemple, un arbre de leur terrain tombe dans la rivière, il leur appartient alors de le retirer pour empêcher tout encombrement. Tâche qui revient à la communauté si l'encombrement vient d'ailleurs et que le riverain n'est pas responsable.

« L'épisode de l'année dernière a révélé un manque flagrant de solidarité amont-aval. Les intérêts particuliers et sectoriels ont prévalu sur l'intérêt général et la protection des populations. Même les communes à l'abri doivent être solidaires », estime Albert Malfait. L'expert ajoute qu'il faudrait également mettre en place une culture du risque inondation. « Les riverains et les organismes qui gèrent les rivières doivent absolument collaborer ».